



## **CCE GRDF du 21 mars 2019**

### **Alerte des élus CGT**

La multiplicité des accidents ou incidents significatifs survenus ces derniers mois doit vous alerter quant à la sécurité des réseaux, l'impact de la politique d'emploi et de la formation à GRDF.

Nous ne reviendrons pas sur l'ensemble des accidents et incidents significatifs survenus en 2018, mais les analyses effectuées au travers des IRP locales confirment la problématique du « trou de compétences » dans l'entreprise. Nous nous abstenons de vous faire une déclaration de huit pages reprenant en détails l'ensemble des éléments survenus à Boulogne, Fougères, Frontignan, Marseille, Annecy, mais nous allons donc nous limiter aux événements les plus récents.

L'explosion survenue samedi 12 janvier 2019 à Paris, démontre de façon plus que dramatique l'absolue nécessité que l'énergie du gaz qu'il nous est donné de distribuer impose à l'Entreprise une responsabilité à développer des compétences et des qualifications exemplaires et de qualité pour les agents. Compétences et qualifications qui doivent correspondre aux attentes d'un Service Public de haut niveau avec une sécurité à toute épreuve.

Le 02 février 2019, une explosion supplémentaire est survenue dans la commune de Grasse, heureusement sans blessé physique, mais avec des humains choqués à tous les niveaux... les salariés du supermarché en premier lieu, mais ensuite un enchaînement d'événements d'exploitation dont la trace mentale est encore perceptible, du premier intervenant jusqu'au plus haut niveau managérial.

Les élus CGT à GRDF vous ont alerté à maintes reprises, dans la plupart des IRP, sur le risque encouru par GRDF de la non prise en compte du « trou de compétences » engendré par la disparition du savoir-faire.

Pour rappel, la CGT a exigé et obtenu un accord sur la gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences. Ceci afin de palier à la perte de notre technicité. L'actualité dramatique prouve que nous avons raison d'insister.

Pour exemple, savez-vous que, sur l'explosion de Grasse, l'agent de première intervention montait sa première astreinte ? Et connaissez-vous l'âge moyen des techniciens gaziers « expérimentés » envoyés au feu ?

Sans juger de la qualité professionnelle des agents, votre manque de gestion prévisionnelle engendre des « trous de compétences » dans l'entreprise qui risquent de mettre en danger les usagers et les agents. La Direction nationale de GRDF en est seule responsable.

Car oui, nous en sommes là...

Il y a une incohérence vécue en régions entre les Orientations Générales de Formation et les formations délivrées aux agents. En effet, ces formations sont souvent bien éloignées des politiques définies et, pire, des besoins exprimés souvent par les agents eux-mêmes quant à leur professionnalisation.

La consolidation des acquis en retour de formation ne doit pas être qu'un formulaire supplémentaire à remplir qui ne fait qu'apporter plus de contraintes aux équipes de travail, mais bien une mise en pratique par des activités données en cohérence avec la formation suivie.

Pour rappel, la formation aussi performante soit-elle ne peut suffire à faire d'un agent un technicien aguerri. En effet, la qualification d'un salarié est la somme de la formation professionnelle continue et de l'expérience acquise. Cette dernière ne peut se juger qu'après une certaine période d'activité suffisamment longue, laquelle doit permettre à l'agent d'assurer l'ensemble des missions que vous lui confiez.

Il est temps maintenant pour la direction de GRDF d'envisager un changement de paradigme quant à la politique sociale.

Les missions du Service Public qui incombent à GRDF obligent l'Entreprise à une obligation de résultat sur la sécurité des agents, des populations et des ouvrages.